Municipalité de
Lac-aux-Sables

# AVIS PUBLIC
# AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée, madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal, mardi le 23 janvier 2024, à 19 h 30 à la salle municipale du 820, rue Saint-Alphonse à Lac-aux-Sables.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :** Lot 6 009 666, rue Saint-Alphonse

**NATURE ET EFFETS :** La demande vise :

- L'abaissement de la largeur avant d'un terrain résidentiel desservi à 15,18 mètres au lieu de 20 mètres dans une zone à dominance commerciale;
- L'abaissement de la marge de recul latérale minimale à 2 mètres au lieu de 3 mètres pour un bâtiment principal dans la zone 143-Cb;
- L'abaissement de la somme des marges latérales minimales à 7,75 mètres au lieu de 9 mètres pour un bâtiment principal dans la zone 143-Cb.

Relativement à l'article 7.1 du règlement de zonage no 2013-518 et l'article 6.2 du règlement de lotissement no 2023-516.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à cette demande.

Avis donné à Lac-aux-Sables, ce 8 janvier 2024

M. Perron, OMA.

Madame Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière